

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 17/01/2011

Présents : M. : FEIPPEL - MASSON – HAGEN - BREME - WEHR DELION.
Mmes : INGHINGOLO- OESTREICHER – HEMMER

Absent avec excuse : KAZMIERCZAK.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 1.202,22 € H.T. présenté par la Société LEG – Lot N°1 – plâtrerie – relatif aux travaux supplémentaires à effectuer dans le cadre de la réhabilitation du logement communal.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 548.00 € HT. présenté par la Société RECEVEUR ET LAVARINI – Lot N°3 – électricité – relatif aux travaux supplémentaires à effectuer dans le cadre de la réhabilitation du logement communal.
- **donne son accord**, à l'unanimité, pour verser une subvention d'un montant de 100 € au Collège La Milliaire dans le cadre d'un voyage scolaire organisé pour des élèves porteurs de handicap.
- **accepte**, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Association APOLO J, au titre de l'année 2011.
- **accepte**, à l'unanimité le chèque d'un montant de 3.675,25 € émanant du Comité de Gestion de la Salle Saint Joseph relatif à sa participation à l'achat de nouvelles tables et chaises pour la Salle Saint Joseph.
- **accepte**, à l'unanimité le chèque d'un montant de 239,20 € émanant des Assurances Groupama à titre de remboursement de frais d'honoraires d'avocat.
- **décide**, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2009 à Madame Ghislaine HONORE, Trésorière Principale.

Dans le cadre de la réhabilitation du Presbytère et à la demande de Madame le Maire, un groupe de travail est créé. Les membres de ce groupe sont les suivants : WINTERRATH Viviane, FEIPPEL Jean-Paul, HAGEN Jean-Luc et WEHR Laurent.

Suite à une demande formulée par Madame CHARPENTIER sollicitant la mise en place par la Commune de panneaux indiquant le château, la commune n'étant pas porteur du projet l'autorise néanmoins à fixer les panneaux sur les mâts existants. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

En ce qui concerne la mise en place d'un panneau indicateur de vitesse, le choix du Conseil Municipal, suite aux informations communiquées, s'oriente vers la location.

Suite à une discussion et en vue de l'élaboration du budget 2011, le conseil municipal s'oriente vers une augmentation des taxes.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 21/01/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 21/01/2011.

Le Maire

Viviane WINTERRATH